



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le **VINGT-HUIT MARS**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU - Maire

Étaient présents (8) : Pierre AUTEXIER - Marcelle BARRETEAU - Guillaume BUTEAU - Sandrine FUZEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Anne-Lise VALLET - Renaud des PORTES de LA FOSSE

Excusés (2) : Mathilde GUIBRETEAU - Pascal TRETON

Pouvoir (2) : Mathilde GUIBRETEAU pour Marcelle BARRETEAU – Pascal TRETON pour Renaud des PORTES de LA FOSSE

Présents **8** Votants **10** Date de la convocation : **23 mars 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, **Guillaume BUTEAU** a été désigné secrétaire de séance.

7.5 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_03D13

Le conseil municipal,

Sur proposition du Maire,

Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2024 :

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	600 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU	450 €
OGEC DU RPI Accompagnement et surveillance cantine	2 700 €
OGEC DU RPI Garderie	3 200 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL	
AMP BASKET	64 €
USSEPLCP FOOTBALL	416 €
LES CYCLOS PALLUDÉENS	560 €
COMITÉ DES FÊTES	7 390 €
ESCAPADE ET JUMELAGE PALLUDÉEN	480 €
UNC	112 €
AMAP BIO VIE	100 €
ILS, ELLES, DANSES	130 €
SEPT TENNIS	300 €
PROTECTION CIVILE – ANTENNE DE SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	100 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100 €
LES KIJOUKOIS	20 €

Madame le maire est autorisée à procéder au versement de ces subventions.

Les demandes suivantes sont rejetées à l'unanimité.

MFR – LA CICADELLE- AFSEP – CROIX ROUGE – SOLIDARITE PAYSANS- ADILE- ECOUTE PARENTS- FRANCE ADOT 85- ENTRAID'ADDICT 85- AREAMS LES RIVES DE L'YON

VOTE : Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Pour extrait conforme à Palluau
Marcelle BARRETEAU – Maire

#signature#